

économique qui impliquerait pour le pays, sous le nom de convention militaire, l'occupation à titre permanent par les troupes étrangères, et passe à l'ordre du jour. » (48)

Beaucoup moins de succès eut l'ordre du jour de Joseph Thorn et consorts, conçu de la façon suivante :

« La Chambre engage le Gouvernement à étudier immédiatement la question de reprise par la nation sous le contrôle de la classe ouvrière, de toutes les entreprises industrielles et commerciales occupant plus de 500 ouvriers, et passe à l'ordre du jour. »

Comme bien l'on pense, cette motion fut rejetée le 18-7-1919 par 28 voix contre 11 (49). D'autre part, c'est grâce à Thorn que fut déposée le même jour une proposition de loi ayant pour objet l'organisation des principales branches de l'activité nationale au point de vue social et économique (49 bis), loi préfigurant celle par laquelle fut institué après la dernière guerre mondiale, le Conseil Economique et Social.

Avant que ne fût votée le 15-7-1921 la loi Bech, destinée à mettre fin au conflit scolaire datant depuis 1912, Jos. Thorn expliqua pourquoi le parti socialiste non seulement ne pourrait se prononcer pour la modification de la loi Braun mais s'abstiendrait également à l'endroit de l'amendement du député libéral Ludovicy tendant à trouver un moyen terme et que Thorn considérerait comme le moindre mal. Rappelons que la loi Bech obtint les 28 voix de la Droite, l'opposition ayant quitté la salle des séances avant le vote (50).

Aux obsèques de son ami Michel Welter (24-4-1924), Joseph Thorn prononça le discours d'adieu de la fraction parlementaire socialiste. Si nous en reproduisons le passage qui suit, c'est qu'il reflète exactement les propres sentiments de l'émule du « docteur rouge ».

« Il ne lui a pas été donné de voir l'aboutissant des efforts dont la classe ouvrière, vers laquelle il était librement allé, essaye d'ébranler les cadres d'une société égoïste et vermoulue, pour édifier sur les débris, après avoir anéanti les frontières souillées de sang, la Cité future du Travail. Serait-il toutefois trop téméraire d'affirmer qu'il a été bercé à la fin de ses jours par les doux espoirs — qui subsistent encore — que les ouvriers de tous les pays portent au plus profond de leurs cœurs, qu'il a entrevu dans les heures de l'après-guerre que l'heure des réalisations sonnera où il y aura sur terre un peu plus de justice et un peu plus de mieux-être ; où le travail, libéré du joug séculaire, sera le maître et l'arbitre des destinées du monde. » (50 bis)

En 1925 — coup de théâtre — Joseph Thorn ne se présenta plus aux élections législatives. On jasa, on parla de dissentiments entre les chefs du parti socialiste, mais nous croyons être en mesure d'indiquer les raisons profondes de l'attitude de Joseph Thorn.